

justice, dire le droit, est chose encore plus difficile, et pour cette raison même, d'autant plus exclusive de l'idée de vente.

§ 4. — De la philosophie et de la science.

Des choses de la religion et de la morale, qui tiennent une si grande place dans la consommation spirituelle des peuples, passons à d'autres.

La loi française sur les brevets d'invention a déclaré expressément que les *principes* philosophiques ou scientifiques, c'est-à-dire la connaissance des lois de la nature et de la société, ne sont pas susceptibles d'appropriation. La vente de la vérité, comme celle de la justice, est chose qui répugne, dit le législateur. Se figure-t-on les Romains qui, du temps de la république, envoyèrent une députation à Athènes pour en copier les lois, payant aux Athéniens un tribut pour cette importation ? Sieyès, qui vendit sa constitution à Bonaparte, après avoir débuté dans la gloire a fini dans le mépris. Il en est du philosophe comme du législateur, comme du magistrat, comme du prêtre : sa vraie récompense est dans la vérité qu'il annonce.

Le spéculateur inconnu qui inventa les chiffres appelés *arabes* ; Viette, qui créa l'algèbre ; Descartes, qui appliqua l'algèbre à la géométrie ; Leibnitz, auteur du calcul différentiel ; Napier, qui découvrit les logarithmes ; Papin, qui reconnut la puissance élastique de la vapeur et la possibilité de l'utiliser comme force mécanique ; Volta, qui construisit la fameuse pile ; Arago, qui, dans l'électro-magnétisme, signala la télégraphie électrique quinze ou vingt ans avant qu'elle existât : aucun de ces hommes dont les découvertes dominant la science et l'industrie, n'eût pu être breveté. Pour ces intelligences de premier ordre, le désintéressement le plus absolu est de commande. La loi, qui a fait cette étrange répartition entre le savant, inventeur du principe, à qui elle n'accorde rien, et l'industriel, applicateur du principe, qu'elle privilégie, serait-elle injuste par hasard ? Non : c'est notre conscience qui est faible, c'est notre dialectique qui se fourvoie.

Sans doute, il faut que le savant, le philosophe, aussi bien que le magistrat et le prêtre, vivent : il leur est défendu de spéculer. — Quoi ! dites-vous, ils seront déshérités, condamnés à l'indigence, parce que leur lot a été de découvrir L'IDÉE de ce dont le

premier venu n'aura besoin pour s'enrichir que de faire à l'aide d'une commandite l'application ! Chacun d'eux n'a-t-il pas le droit de dire : Mes chiffres, mon algèbre, mon analyse, mes logarithmes, ma pile, aussi bien que Watt ou tel autre pouvait dire : Ma machine ?

Non, répond la loi. La vérité en elle-même n'est pas objet de commerce ; elle ne peut faire la matière d'une appropriation. Qu'on cherche le moyen de faire vivre honorablement le penseur, mais en dégageant son existence de toute idée de trafic : je le permets, je le veux. Quant à l'applicateur, son métier est autre ; il fait chose aléatoire, où l'excès, bien rare, des bénéfices n'est que la compensation des risques. Qu'on régularise les bénéfices, qu'on diminue les risques, qu'on égalise les chances et, s'il se peut, les conditions ; ce sera d'une bonne économie, je ne m'y oppose point. Mais conduire la vérité à la foire, c'est immoral, contradictoire. De même que la justice, la religion, la vérité, si elle était vendue, serait, par le fait même de la vente, avilie ; son déshonneur la tuerait.

Ainsi, rien de ce qui est de l'ordre de la science comme de l'ordre de la conscience ne saurait tomber dans la vénalité. L'idée de profit lui est antipathique : il répugne que des choses de cette nature deviennent matière d'appropriation. Le philosophe, magistrat de la vérité, est dans la même condition que le juge. Par cela seul qu'il fait profession d'enseigner la vérité, ou ce qu'il considère comme vérité, et de rectifier les préjugés de ses semblables, la vérité l'oblige ; il la doit aux hommes : s'il la vend, il la viole. Un homme d'un génie extraordinaire s'est vu, dans notre siècle, faisant commerce de l'*absolu*. Traduit pour ce fait devant la police correctionnelle, il est resté, pour ses contemporains et pour la postérité, flétri du nom de *charlatan*. Déchu pendant sa vie et après sa mort, Hœné Wronski ne compte ni dans la philosophie ni dans la science.

Le caractère *anti-vénal* de l'idée s'étendant à la fonction, il en résulte que le ministère du prêtre, du juge, du philosophe, du savant, est essentiellement gratuit : je veux dire par là qu'ils ne font point métier et marchandise du verbe dont ils sont les hérauts, et que la rémunération qui leur est allouée, de quelque manière qu'ils la recueillent, ne peut pas, en bonne économie, être considérée comme salaire. C'est une subvention respectueuse, une

indemnité calculée non sur la valeur du service rendu ou de la communication faite, service et communication dont l'effet est inappréciable, au-dessus de toute mercenarité, mais sur les besoins physiques de l'humanité. Partout et dans tous les temps les peuples ont voulu sauver l'honorabilité du sacerdoce, de la magistrature et du professorat, en élevant leur personnel au-dessus des tentations de l'avarice et des angoisses de l'indigence. La raison universelle a senti que de telles fonctions ne se paient pas, ne se mesurent pas d'après l'unité de valeur employée dans le commerce, or, argent, boisseau de blé, tête de bétail ou journée de travail. Ici la règle utilitaire est abandonnée : tandis que l'industriel fait entrer dans le prix de son produit, avec ses frais de production, la rareté de l'objet et l'intensité du besoin qu'en ont les autres, et travaille ainsi pour le lucre, ceux que nous avons nommés précédemment producteurs intellectuels ne comptent que leur peine et leur temps; ils se contentent du pain quotidien, de la portion congrue; ce sont des hommes de sacrifice, à qui l'agiotage est inconnu.

C'est pourquoi je repousse, comme une offense à la tribune tant sacrée que profane, et un blasphème contre la science, les paroles de la *Commission mixte* dont je parlais tout à l'heure : « Les professeurs, les prédicateurs ne doivent au public que leur *parole*; à eux seuls appartient le droit de la reproduire (en vue du gain) par l'impression. » Triste sophisme, qui ne pouvait se produire qu'à une époque de vénalité et de décadence. Le professeur, l'orateur, qui vend ses discours après les avoir débités moyennant indemnité, fait une chose peu digne et positivement injuste. *On ne peut tirer d'un sac deux moutures* : je dirai volontiers de cet homme qu'il est plus que simoniaque, il est concussionnaire. Je comprends certaines tolérances; je puis fermer les yeux sur certains abus : ma conscience se révolte dès qu'on prétend les ériger en principes.

§ 5. — Des lettres et des arts.

A côté du *saint*, du *juste* et du *vrai*, nous avons maintenant à considérer le *beau*. Sommes-nous fondés, au point de vue économique, à réunir ce nouveau terme à la même catégorie que les précédents, et à dire en conséquence que la poésie, la littérature

et les arts répugnent à la vénalité? C'est ce que je vais essayer, non pas précisément de démontrer, puisque ce qui est du goût, comme ce qui est de la conscience, relève d'une faculté autre que l'intelligence, mais de faire sentir par quelques considérations générales.

Remarquons d'abord qu'entre les choses de la religion, de la justice et de la science, et celles de la poésie, de l'éloquence et des arts, il existe une liaison intime, qui assujettit ces dernières, au moins pour une grande part, à la loi des autres. Ce que la *FORME* est à la *substance* en métaphysique, les lettres et les arts le sont originellement à la justice, à la religion et à la morale. Plus tard la séparation sera faite; en attendant, leur destinée est solidaire.

Ainsi les sentiments religieux et moraux se traduisent par des poésies, des chants, des temples, des statues, des tableaux, des sculptures, des légendes, des mythes, etc., toutes créations de l'art et un peu de l'industrie, mais dont il ne peut entrer dans l'esprit de personne de faire un objet de commerce. Se figure-t-on le roi David levant un tribut sur les *Psaumes*; l'architecte Hiram percevant un péage à l'entrée du temple; Bossuet tirant un casuel de ses Oraisons funèbres, et nos prêtres, le jour de la Fête-Dieu, imposant aux fidèles une taxe pour voir défiler la procession?

De même pour les créations artistiques de l'ordre civil. Les premières lois furent écrites en vers que les enfants apprenaient par cœur, comme Cicéron le raconte de la loi des Douze-Tables: jamais il n'entra dans l'esprit de personne d'en consacrer la propriété au profit du législateur ou d'en faire pour le prêteur un revenant-bon. Au barde qui avait chanté dans la bataille on offrait un prix, on ne mettait pas ses vers à prix. Tyrtée demandant aux Lacédémoniens le salaire de ses chants perdrait son prestige; Rouget de l'Isle, réclamant après la bataille de Jemmapes, en vertu du principe d'expropriation pour cause d'utilité publique, une indemnité pour sa *Marseillaise*, ne se concevrait pas davantage. Je vais dire une chose cruelle: Rouget de l'Isle est mort oublié, dans un état voisin de l'indigence. L'hostilité des gouvernements et la longueur des réactions en furent en partie cause: je serais fâché, je l'avoue, pour l'honneur du principe et pour la gloire de la Révolution, que la République lui eût accordé une pension. J'aurais voté un buste à Rouget de l'Isle; je lui

eusse refusé tout subside. Une nuit le génie de la Révolution l'avait visité et lui avait dicté, paroles et chant, la *Marseillaise*. Depuis ce jour, Rouget de l'Isle voulut poursuivre sa carrière de chantre, et ne fit grand'chose de bon. Preuve que l'idée dont il avait été l'organe était plus collective que personnelle, qu'elle était du nombre des choses non payables. Rouget de l'Isle vécut pauvre : ce fut l'injure des circonstances, qu'il faut bien se garder ici de mettre sur le compte des hommes. En 93 on n'en était pas, grâce au ciel, à spéculer sur la vente d'une ode ou d'une méditation poétique. On laissait ce commerce aux auteurs de *ponts-neufs*. Pour cette veille sublime, qui rendit Rouget de l'Isle immortel, la République ne devait littéralement rien... qu'une couronne. En dépit du préjugé contraire, je dirai toujours que le dévouement à la patrie et les monuments qui le traduisent sont hors de trafic ; que c'est là tout ce qui distingue l'écrivain et l'artiste de l'industriel, comme le soldat citoyen du mercenaire.

Reste à considérer l'art et la littérature libres, non officiels, je veux dire indépendants de l'Église et de l'État, sans mission religieuse, ni politique, ni pédagogique. Pour cette branche fort considérable de la littérature et de l'art, suivrons-nous la règle sévère ?

Parlons d'abord du véritable écrivain, du franc artiste, j'entends par là celui pour qui le beau qu'il s'efforce de reproduire dans ses œuvres passe avant les considérations de métier et d'utilité. Je dis que cet homme, dans la plénitude même de son indépendance, ne peut pas renier son caractère pour ainsi dire sacré. C'est toujours le prophète des choses divines, un instituteur public, qui tient, si vous le voulez, son mandat de son génie, mais qui n'en travaille pas moins, à sa manière, à l'éducation, disons-mieux, à l'exaltation de l'humanité. Nous sommes ainsi ramenés à notre point de départ, qui est la distinction des choses vénales et des choses non vénales, les premières formant la catégorie de l'utile, les autres embrassant tout ce qui est de la conscience, de l'idéal et de la liberté.

Que MM. les artistes et gens de lettres daignent une fois, pour leur propre honneur, le comprendre : la poésie, l'éloquence, la peinture, la statuaire, la musique, sont par nature, comme la justice, la religion et la vérité, comme la beauté, inestimables. Tout les sert, tout leur devient instrument ou matière ; aucune limite,

aucun type ne sont imposés à leurs créations : elles-mêmes ne servent que la vérité et la justice, qu'elles ne pourraient offenser sans se corrompre. Or, si la littérature et l'art ne sont serviteurs que du juste et du vrai, comment seraient-ils payés par autre chose? C'est par la raison, le droit et l'art réunis, que l'homme s'affranchit : comment cet affranchissement s'opérerait-il si l'artiste, si l'écrivain était à la merci de la tyrannie des sens, s'il se faisait le courtisan du vice, si, à cette fin, il se mettait à prix et ne travaillait, comme le traitant et l'usurier, qu'en vue de la fortune? L'art qui se fait vénal, de même que la femme qui trafique de ses charmes, ne tardera pas à se dégrader. On a prétendu que l'art était indépendant de la morale : la comparaison que je viens de faire montre en quelle mesure et dans quel sens. Il y a des créatures aussi vicieuses que belles ; d'autres, maltraitées de la nature et d'une âme sans tache. Mais tandis que le vice détériore incessamment les premières, la vérité illumine et semble embellir les autres ; en sorte que beauté et vertu, laideur et vice, sont identiques au fond et synonymes. Non, il n'est pas vrai que l'art, la religion de l'idéal, puisse se soutenir dans la pratique de l'immoralité. Sur cette pente, il n'est talent qui résiste, génie qui prospère. Insensiblement l'artiste tombe dans la trivialité, de la trivialité dans l'impuissance ; il est perdu.

Concluons sur ce point comme sur les précédents : les formes dont l'écrivain et l'artiste embellissent la pensée religieuse, morale ou philosophique, sont sacrées comme la religion, la morale et la vérité elles-mêmes. De même que la justice oblige le juge et la vérité le philosophe, la beauté oblige le poète, l'orateur, l'artiste. Ils nous la doivent, cette beauté, puisque leur but, en la manifestant, est de nous rendre plus beaux et meilleurs ; puisque leur œuvre est une critique de notre figure et de toute notre personne, de même que la philosophie est une critique de notre raison et la jurisprudence une critique de notre conscience.

Un proverbe arabe dit : « On cueille des chardons pour l'âne ; on n'attrape pas des moucheronis pour le rossignol. » Cela semble injuste ; c'est juste. Tout auteur qui, pouvant vivre de son patrimoine, tire un sou de ses écrits, se rend, en principe, coupable d'indignité. Indemnisé par la naissance et la fortune, il se devrait à lui-même de repousser, du titre de ses œuvres, tout supplément de revenu, s'il n'était arrêté par la crainte d'humilier ses con-

frères moins heureux. C'est l'humiliation de l'écrivain pauvre, en effet, de se sentir obligé, pour remplir sa mission, de réclamer un émolument. L'idéal de la vie d'artiste est de répandre la beauté pour la seule joie d'embellir le monde : la beauté ne se place pas sur hypothèque. Le grand orateur, en passionnant son auditoire, s'efforce de l'élever au delà de la sphère des intérêts inférieurs : faites de lui un mercenaire, vous lui coupez les ailes et lui ôtez sa puissance. C'est justement ainsi que nous en sommes arrivés, en France, à nous amuser des beaux discours ; nous sommes devenus impénétrables à l'éloquence, comme nous sommes inaccessibles à la vertu. Ah ! M. de Lamartine, qui avez tant peur qu'on ne prenne vos vers et votre prose.

Quel homme vous eussiez pu devenir, si vous aviez su être pauvre comme vous avez su être magnifique ! Mais il vous était réservé de montrer, par votre exemple, que la grandeur des sentiments n'habite pas toujours avec le luxe des phrases, et que toutes ces magnificences de parole ne servent le plus souvent qu'à dissimuler la faiblesse du caractère et la petitesse de l'idée.

Une poésie vénale, une éloquence vénale, une littérature vénale, un art vénal : est-ce que cela ne dit pas tout, et qu'ai-je besoin d'insister davantage ? Si nous ne croyons plus à rien aujourd'hui, c'est que nous sommes tous à vendre, *urbem venalem*, et que nous faisons commerce de notre âme, de notre esprit, de notre liberté, de notre personne, comme des produits de nos champs et de nos manufactures. L'antiquité a conservé le trait de ce citoyen qui, dans un besoin pressant, emprunta sur le cadavre de son père. Combien parmi nous songeraient à retirer un pareil gage ? Nous y joindrions nos enfants et nos femmes.

§ 6. — Pourquoi certains produits et services ne se vendent pas. — Causes du mercenarisme littéraire.

J'ai montré, par la simple opposition des idées, que les lois qui régissent l'utile sont inapplicables au monde de la conscience, de la philosophie et de l'idéal. Ce sont deux ordres incompatibles, qui ne peuvent se mêler sans se détruire. Le travail, payé d'un remerciement ou d'un *bravo*, serait une servitude à laquelle s'ajouterait la dérision. Inversement, la religion, pratiquée pour le

profit, devient hypocrisie et simonie ; la justice, prévarication ; la philosophie, sophistique ; la vérité, mensonge ; l'éloquence, charlatanisme ; l'art, un moyen de débauche ; l'amour, une luxure. Ce n'est pas moi qui dis cela : le sentiment universel le proclame, et tous les législateurs jusqu'à présent ont statué en conséquence.

La distinction des choses vénales et des non vénales est fondamentale en économie politique aussi bien qu'en esthétique et en morale ; et si mes contradicteurs, qui font sonner si haut leur qualité d'économistes, et qui se sont ingéré de résoudre *ex professo* la question des droits d'auteurs, avaient eu une véritable intelligence de la science, de ses principes, de ses limites et de ses divisions, voici la marche qu'ils auraient suivie :

Après avoir rappelé que l'économie politique est la science de la production et de la distribution des richesses, de toute espèce de richesses, matérielles et immatérielles, temporelles et spirituelles, ils auraient défini la *production*, et montré qu'elle ne diffère absolument en rien chez l'artisan et l'homme de lettres, puisqu'il s'agit toujours d'une forme personnelle à donner à des idées impersonnelles, et d'un déplacement de matière, c'est-à-dire d'une production de force.

Cela posé, ils auraient remarqué que, parmi les produits de l'activité humaine, il y en a qui naturellement doivent se payer, et d'autres qui ne sauraient l'être ; les uns dont la vénalité est le droit, et les autres dont la vénalité répugne. Ils auraient fait voir que cette distinction est nécessaire, et que de l'observation de ces deux lois contraires, la vénalité et la non-vénalité, dépendent la sécurité des transactions, la liberté des personnes, la dignité humaine et l'ordre social tout entier. En effet, auraient-ils dit, ce n'est pas tout d'avoir produit, il faut que les produits se consomment, qu'ils soient assimilés, les uns par les âmes, les autres par les corps. A cette fin, il est indispensable que les produits destinés à la consommation physique, et qui forment plus spécialement la catégorie de l'utile, soient *échangés*, c'est-à-dire payés, valeur pour valeur ; que les autres, qui appartiennent aux catégories du beau, du juste et du vrai, soient distribués gratis, sans quoi la distribution du travail et la répartition des objets de consommation non gratuite seraient bientôt entachées de servitude et de fraude. L'homme qui ne croit à rien, qui ne respecte rien, devient vite un malhonnête homme et un voleur. Or, mettons la main sur

notre conscience, et nous trouverons qu'en dernière analyse nous n'avons de foi qu'à ce qui nous est donné gratis, nous ne respectons que ce qui ne se paye pas. Et c'est le respect des choses non payables qui seul a la vertu de nous faire acquitter ponctuellement celles qui doivent être payées.

En d'autres termes, il ne suffit pas d'avoir démontré les lois de l'économie politique, qui sont objectivement celles du *tien* et du *mien*, pour que la société vive et se développe; il faut que ces lois soient religieusement et par tous observées : ce qui ne peut se faire que par une large, continuelle et gratuite diffusion des idées du beau, du juste et du vrai. C'est ainsi que dans l'économie sociale l'égoïsme se concilie avec le bien public. A l'individu ses droits, à la société les siens. Comment les idées du beau, du juste et du vrai agissent-elles sur les âmes, et les inclinent-elles à l'observance des lois de l'utile? Précisément parce qu'elles sont comme des dons de Dieu, placées hors trafic, et qu'elles coulent d'en haut sur l'humanité comme une bénédiction.

Mais, auraient eu soin d'ajouter les économistes, attendu que le magistrat, le savant, l'artiste, en produisant des choses non vénales, sont obligés pour subsister de consommer des utilités vénales, et que beaucoup parmi eux sont sans fortune, il est juste que la communauté les défraye et fournisse à leurs besoins. Seulement leur rémunération prendra un caractère différent : elle ne sera pas réputée prix ou salaire du service, mais subvention. Le beau, le juste et le vrai n'entrent pas en comparaison avec l'utile; ce n'est plus ici le produit qui est vendu, acheté; c'est l'homme qui est secouru, indemnisé... A cette fin, la loi accorde à tout auteur un privilège temporaire, en le laissant juge de son propre besoin et de la nécessité où il peut se trouver de recourir au commerce.

Voilà comment la démonstration aurait dû être conduite, le nœud de la question étant, comme je l'ai dit, la non-vénalité des choses de littérature et d'art, par opposition à celles de l'industrie. — Subsidiairement, et pour le cas où la distinction entre les choses vénales et les non-vénales serait rejetée comme excessive et paradoxale, les économistes, se retranchant dans les règles de l'utile, auraient prouvé, ainsi que je l'ai fait dans la première partie de cet écrit, que l'œuvre artistique et littéraire étant un *produit*, et ce produit entrant dans la consommation par la voie de l'échange,

il ne saurait y avoir lieu, dans aucun cas, à une constitution de propriété.

Ces principes sont ceux de la justice éternelle; ils marquent le point précis où l'économie politique touche à la morale et ne fait plus qu'un avec elle; ils n'ont jamais fait défaut à aucune société, à aucune époque. Ceux qui oseraient les nier ressembleraient à ces patriciens de l'ancienne Rome, qui refusaient le mariage et la religion à la plèbe, la jugeant indigne de ces hautes communications; ou bien encore à ces propriétaires d'esclaves qui n'estiment pas qu'un nègre vaille la peine d'être baptisé.

N'avons-nous pas nous-mêmes nos politiques qui protestent contre l'instruction donnée aux masses? N'avons-nous pas notre monopole des journaux, monopole qu'on ne cesse, depuis quarante ans, de reprocher au gouvernement, mais dont s'accrochent si bien les critiques monopoleurs (1)?... Certes, il est aisé de voir que si depuis trente ans, depuis que la question de la propriété littéraire a été portée à nos assemblées, les principes que je défends avaient été proclamés par la science, si le public en avait été fortement saisi, la pensée en France n'eût jamais été asservie; l'influence des coteries et des sectes n'aurait pas essayé de fausser l'opinion et de la corrompre.

Comment donc l'idée d'une propriété littéraire s'est-elle emparée des esprits, au point que nous la verrons tout à l'heure érigée en loi de l'État chez la nation la plus policée de l'Europe? Il y a là un phénomène à étudier, qui accuse un égal abaissement du sens esthétique et du sens moral, et qu'il est impossible de passer sous silence.

L'opinion, actuellement fort répandue, d'une propriété intellectuelle, tient à plusieurs causes. Pour les économistes, elle vient surtout de leur entraînement à prouver que les écrivains et les artistes, que le vulgaire est enclin à regarder comme des parasites, sont de vrais producteurs, et qu'à ce titre ils méritent rémunération ou indemnité, sinon salaire; elle tient encore, cette opinion malheureuse, au zèle inconsidéré qui depuis 1848 s'est emparé des

(1) La proposition de combattre le socialisme par la suppression des écoles a été produite sous la république, et, si je ne me trompe, par M. Thiers. Quant au journalisme, j'ai montré, dans une autre publication (*Du Principe fédératif*, 3^e partie, chap. 1^{er}), quels sont les vrais auteurs de la vénalité et de la servitude de la presse.

gens pour la défense de la propriété. C'est une exagération de la polémique, rien de plus. Mais du côté du public, l'erreur est bien autrement profonde. Elle a sa source dans la démoralisation générale causée par la commotion de 89 et 93, démoralisation qui n'a fait que s'aggraver et s'étendre depuis soixante-dix ans, à travers une série de catastrophes.

'La Révolution entreprise par la nation française, il faut le reconnaître, embrassant la société dans toutes ses couches et dans tout son système, dépassait notre portée. *C'était*, disait Barrère exilé, *plus fort que nous*. Nos pères se comportèrent au commencement avec bravoure ; puis ils fléchirent, et nous n'avons fait que rétrograder. Je ne sais si d'autres eussent été plus vaillants ou plus heureux ; toujours est-il que nous avons succombé à la tâche. Or, si une révolution menée à fin est une régénération, une révolution manquée est une cause d'affaissement moral et de décadence. Rebutés, découragés, nous sommes tombés de toute la hauteur de nos principes. Après avoir perdu la foi en nous-mêmes, nous l'avons perdue dans nos idées et dans nos institutions ; nous sommes devenus sceptiques à l'endroit même des choses qui excluent essentiellement tout scepticisme, le bien, le beau et l'honnête ; et ce qui nous distingue à cette heure aux yeux du monde est une inconsistance de raison, une faiblesse de caractère et une lâcheté de conscience désespérantes. L'homme est condamné au combat et à la victoire : quand l'énergie tombe, les idées s'écroulent bientôt ; l'honneur et la dignité s'abîment à leur tour, et il ne reste que putréfaction.

§ 7. — Défaillance politique : cause première du mercenarisme littéraire.

Une vérité n'est définitivement établie que lorsque l'erreur contraire est expliquée. Or, comme il s'agit ici de nous, de notre passé, de notre avenir ; comme la loi proposée se rattache, par son idée et ses conséquences, à l'évolution des quatre-vingts dernières années, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de rapporter le rameau à l'arbre et d'en observer de plus près la végétation. J'abrègerai, autant qu'il dépendra de moi, ces considérations. D'ailleurs, je n'oblige pas le lecteur à tout lire ; je crois seulement qu'il est de mon devoir de ne rien omettre.

Je disais donc que nous avons été impuissants ou malheureux dans notre entreprise de réforme; que la démoralisation était venue à la suite; et que cette défaillance nationale avait son expression, entre autres, dans la vénalité littéraire et dans le projet de convertir les produits du génie en propriétés.

A l'appui de ces propositions je demande à citer quelques faits.

Ainsi, nous avons essayé de nous emparer de la monarchie et de la façonner au rôle nouveau que lui assignait la liberté. C'était une des conditions du problème révolutionnaire : nous n'avons pas réussi. L'Anglais nous avait ouvert la route et donné l'exemple. Il s'était dit : « Je suis monarchiste, et je veux conserver chez moi le principe et l'institution de la royauté. Mais cette royauté sera telle que je la veux, non telle qu'elle voudrait être; le roi régnera, représentera, nommera les ministres, exercera sa part d'influence, servira de trait d'union et de point de ralliement entre le gouvernement et la volonté nationale, exprimée par la majorité. Mais il ne gouvernera pas, n'administrera point : c'est moi qui me gouvernerai et qui m'administrerai. Le prince n'aura pas d'autre pensée que ma pensée, et ses amis devront être mes amis... »

L'Anglais, se tenant à lui-même ce langage, n'avait garde d'ajouter, comme l'Espagnol, *Y sino no*, ce qui aurait impliqué qu'il laissait l'option au prince et lui mettait le marché en main. L'Anglais est moins superbe et bien autrement fort que l'Espagnol. Il voulait un roi, mais à sa guise, et il l'eut. Le peuple anglais a assez de mauvais côtés pour qu'on lui rende la justice qu'il mérite : je regarde la discipline de la royauté comme le fait le plus remarquable de l'histoire d'Angleterre. Il en coûta des siècles de luttes : un roi, ce fut l'un des plus honnêtes, périt sur l'échafaud; un autre, obstiné entre tous, fut expulsé avec sa race; le *loyalisme* anglais en pleura. Mais la royauté fut domptée, assouplie; elle vit aujourd'hui dans la meilleure intelligence avec le pays.

La France aussi est monarchique : je ne sais pourquoi l'*Indépendance belge*, un journal aussi peu républicain que possible, me faisait un reproche de l'avoir dit. La France est monarchique jusqu'à la moelle des os, jusque dans le dernier atome de sa démocratie. En vain, depuis trente ans, le déroulement des faits, la raison des intérêts, la dialectique parlementaire, la portent ail-

leurs; l'instinct l'emporte. Sous une forme ou sous une autre, dictatoriale, impériale, présidentielle, légitimiste, orléaniste, la France est monarchique; la démocratie française, par sa politique unitaire, le confesse hautement, et ceux qui ne l'avouent pas le pensent.

La monarchie absolue devenue impossible, la France a donc entrepris, comme l'Angleterre, de convertir son vieux despotisme. Elle a amené sa royauté de Versailles à Paris, elle l'a ramenée de Varennes, elle lui a fait jurer une constitution, elle l'a coiffée du bonnet rouge, puis elle l'a guillotinée. Plus tard, elle a abandonné Napoléon I^{er}, chassé Charles X, démoli Louis-Philippe; par deux fois elle a fait mine de se mettre en république, et par deux fois elle a glissé dans l'Empire. Pouvons-nous nous flatter d'avoir vaincu, dompté, façonné le principe monarchique, dont nous ne savons d'ailleurs nous séparer? Avons-nous, en fait de gouvernement, celui que nos pères, en 1789, consultant à la fois leur génie monarchique et leurs aspirations libérales, choisirent, à tort ou à raison, comme le plus propice, et que la plupart d'entre nous réclament encore, je veux dire un système politique tel que l'avait pressenti Montesquieu, que le concevait Turgot, que le voulut l'Assemblée constituante, que la Charte de 1814 et celle de 1830 essayèrent de le réaliser et que le gouvernement de Napoléon III promet de nous le donner un jour, si nous sommes sages?

Non, la monarchie n'a pas été chez nous franchement constitutionnelle; notre impuissance à la morigéner, comme à nous en passer, a été telle que, sans vouloir entendre davantage parler de république, nous avons fini par laisser à notre fougueux coursier la bride sur le cou. Cet état de choses n'est que transitoire, direz-vous. Sans doute, tout est transitoire dans cette vie. Le besoin de liberté devenant chaque jour plus intense, les affaires publiques et les affaires privées de plus en plus solidaires, on est induit à supposer, et les avances faites depuis deux ans par le gouvernement impérial viennent à l'appui de cette hypothèse, que la nation française rentrera, sinon dans la plénitude de son autocratie, au moins dans une part plus grande de son gouvernement. Mais outre que ce n'est là qu'une induction, à laquelle le caractère connu du pays commande de se fier peu, qui ne voit que cet heureux progrès, couronnement de l'édifice, résulterait alors de la

force des choses, que dis-je ? de la prudence du gouvernement lui-même, nullement de la volonté de la nation ? Ce serait comme en 1848, où tout le monde se trouva républicain par nécessité, sans que personne pût se flatter d'avoir vaincu la monarchie.

J'insiste sur ce fait, que nos historiographes expliquent d'une façon commode, en disant que la faute fut aux princes, qui tous manquèrent à leurs promesses et forcèrent le pays à les rejeter. Comme s'il n'était pas de l'essence du Pouvoir d'empiéter sans cesse ! Si grands que soient les torts d'une femme, le divorce laisse toujours planer un doute sur la capacité du mari : que penser quand on voit le même homme divorcer coup sur coup jusqu'à quatre fois ? Toutes nos luttes ont été des querelles de ménage, à la suite desquelles la monarchie, un moment éliminée, est toujours rentrée triomphante, tandis que le pays, l'élément mâle, a constamment manqué de tenue et de décision. Nous n'avons pas fortement voulu la constitution de 91, déconsidérée avant d'avoir été mise en vigueur, et nous avons glissé dans la république de 93, que nous ne voulions pas du tout. Lorsque après le 18 brumaire Sieyès tenta pour la seconde fois de nous initier au système constitutionnel, nous applaudîmes aux paroles de Bonaparte, disant qu'il ne voulait pas être un *cochon à l'engrais* ; tant notre légèreté comprenait peu ce que devait être la monarchie nouvelle. Nous avons péroré sous la Restauration, mais sans prendre la Charte au sérieux, faisant chaque jour échec au roi, et nous vantant après d'avoir joué la *comédie*. Les vieux Bourbons n'étaient pas difficiles à brider cependant, et Charles X n'était pas un Jacques II. Après 1830, quand M. Thiers, dans un instant de verve, prononça son fameux adage, *Le roi règne et ne gouverne pas*, nous ne sûmes y voir qu'un sarcasme de sujet révolté : ce fut un argument de plus pour le parti républicain. Le gouvernement du roi citoyen fut emporté comme l'avait été celui du roi chevalier : mais, la belle avance ! Il s'agit d'atteler le lion, non de le tuer. Je ne voudrais pas décourager les amis de la liberté ; mais il faut qu'ils se le disent : jusqu'à ce que les idées sur la nature et les conditions du gouvernement se soient réformées, et que la condition générale de la société européenne soit changée, le Pouvoir, en France, restera maître ; il reviendra toujours à son type, qui est Clovis, Charlemagne, Louis XIV, et Napoléon.

Jamais, en face de l'Autorité, le peuple ne portera le haut-de-chausses.

Dernièrement, à propos du 21 janvier, certains journaux crurent devoir prendre la défense de la Convention et maintenir le bien jugé de la condamnation de Louis XVI. Le moment, il faut l'avouer, était singulièrement choisi pour une pareille manifestation!... Ce régicide (qui aurait sa valeur), que l'histoire avouerait peut-être si, comme celui de Charles I^{er}, il avait eu pour résultat de fonder d'une manière durable, sinon la république, au moins la monarchie constitutionnelle, cette exécution du *tyran Capet* s'élève contre nous. Ce fut un acte, non d'énergie et de haute justice, mais de colère et de peur. On le vit, lorsque ceux qui avaient voté la mort du roi, Sieyès, Cambacérès, Fouché, Thibaudéau, se firent courtisans de l'Empereur; lorsqu'en 1815 Benjamin Constant, le soi-disant tribun, se chargea de rédiger pour le revenant de l'île d'Elbe l'*Acte additionnel*, dans lequel le principe fondamental de la monarchie constitutionnelle, représentative et parlementaire, posée par la Charte de 1814, est si subtilement escamoté.

La conséquence de tout ceci est que depuis 99 nous sommes entrés dans une crise. La Révolution n'est pas terminée, comme le disaient, en 1799, les consuls; elle n'est pas davantage refoulée, comme s'en vantèrent après 1814 les émigrés: elle n'est qu'enrayée. La religion de la royauté s'est affaiblie; mais le principe, mais la pratique sont restés intacts; et comme la République, après deux expériences malheureuses, n'est pas encore définie, comme ses tendances sont à rebours de ce que nous aimons et cherchons dans la monarchie, il s'ensuit que nous n'avons ni foi monarchique ni conviction républicaine. Nous suivons une routine; en fait, nous n'avons pas de principes politiques, incapables que nous sommes également, à l'heure où j'écris, de vivre avec ou sans un maître. Toute notre énergie est une énergie de théâtre. Au lieu du *self government*, dont la réalité se cache en Angleterre sous les insignes de la monarchie, nous avons le fonctionnarisme, rendu populaire par l'*admissibilité de tous les citoyens aux emplois*; au lieu d'une république fédérative ou d'une monarchie entourée d'institutions républicaines, nous avons le démocratism, qui n'est autre chose qu'une variété du despotisme; en dernière analyse, un gouvernement qui, de quelque part qu'il vienne et quelque

nom qu'il porte, simple mandataire, est forcé, à peine de périr, d'agir en souverain; et une nation soi-disant souveraine, qui, avide de subventions et de places, prenant l'État pour une vache à lait, et se jugeant assez libre pourvu qu'elle tette, se fait la servante de son élu et s'imagine exploiter son gouvernement.

Conclusion : une nation tombée dans l'indifférence politique est dans la pire des conditions pour avoir une littérature politique; et il est fatal que les écrivains qui, dans les journaux ou dans les livres, traitent de matières politiques, économiques et sociales, deviennent insensiblement comme ces honnêtes employés qui *servent leur pays sous tous les gouvernements.*

§ 8. — Anarchie mercantile : deuxième cause du mercenarisme littéraire.

La même démoralisation qui, en politique, a produit parmi nous de si tristes fruits, n'a pas causé de moindres ravages dans la sphère des intérêts et dans celle des idées.

Avant 1789, le Tiers-État avait été refoulé, la roture méprisée. Le monde de la production utilitaire, qui formait les quatre-vingt-dix centièmes de la nation, et qui avait bien le droit d'être compté pour quelque chose, n'occupait que le troisième rang. Cette subalternisation fut pour nous un irréparable malheur. La Révolution ayant éclaté, les masses populaires et bourgeoises font irruption dans l'arène, chassent clergé, noblesse, royauté, et, d'un seul coup, se trouvent propriétaires du sol et maîtresses du pouvoir. C'eût été magnifique, si la puissance de réédification avait été égale à celle de démolition. Après vingt-cinq ans de guerre, le torrent débordé rentre dans son lit : alors il s'agit d'organiser le régime industriel, appelé depuis 1789 à succéder au régime féodal. On avait passé d'un bond du système des corporations et maîtrises à celui de libre concurrence : une constitution économique était à créer sur ces ruines.

Mais ici encore la tâche est trop lourde : la nation ne sait pas calculer son effort, disposer ses moyens, marcher au but avec intelligence et fermeté. L'arbitraire qu'on laissait au pouvoir, faute de savoir le contenir, on le voulait, à un autre point de vue, pour quiconque s'occupait de commerce et d'industrie. L'anarchie me-

cantile, dénoncée dès sa naissance par Sismondi, parut le dernier mot de la science et de la révolution. Aussi qu'arrive-t-il ?

Une des misères de notre révolution est que depuis 1789 nous n'avons eu plus rien de suivi, rien de traditionnel. Cela est sensible dans la succession de ces gouvernements à courte échéance, qui ne tiennent point l'un à l'autre, et dont nous payons à tour de rôle le stérile apprentissage. Or, ce qui est vrai du pouvoir, l'est encore plus de la bourgeoisie. A dater de 92, elle subit une métamorphose : tout en elle change de style et d'aspect. Une génération fraîchement sortie de dessous la motte, aussi étrangère à l'esprit bourgeois qu'aux mœurs nobiliaires, dont le titre est dans l'acquisition des biens nationaux et l'abolition des vieux cadres, prend la place, l'habit, le nom de l'ancienne bourgeoisie. C'est elle qui désormais fait l'opinion et dirige le mouvement. Apre à la curée, féroce au souvenir de l'ancien régime, elle ne s'aperçoit pas qu'elle refait, sous une autre forme, le système aboli. La féodalité du capital jette ses fondements. L'autre féodalité avait pour base, pour raison et pour sanction, la foi religieuse, tout un ordre de relations ultra-mondaines. Maintenant nous sommes revenus au matérialisme primitif, au culte grossier et sans voile des intérêts.

Ici pourtant, comme tout à l'heure, nous avons cru suivre l'exemple de l'Angleterre. Mais la situation n'était pas la même. L'Angleterre, en donnant l'essor à l'industrie, apanage de la classe bourgeoise, avait conservé son aristocratie terrienne et son clergé ; elle avait un système social, une religion nationale, une philosophie pratique, qui la garantissaient contre les aberrations de la politique et les excès de la spéculation. Elle avait, enfin, le monde entier pour clientèle et l'Océan pour empire.

Le résultat de cet entraînement fut une subversion économique aussi humiliante pour notre amour-propre que funeste à notre fortune. La richesse de la France, sa force, est dans un système de petites propriétés, de petites industries, équilibrées entre elles et servies par quelques grandes exploitations, juste le contraire de ce qui existe en Angleterre, et que nous nous efforçons ridiculement d'importer chez nous depuis un demi-siècle. On ne l'a pas compris : c'est un de nos travers de dédaigner nos avantages et de nous enflammer pour l'imitation d'autrui. Pendant quelques années, la *prospérité a été croissante* : qu'est-elle aujourd'hui ? Le

paupérisme assiège toutes les classes de la nation. L'anarchie économique agissant à son tour sur le moral, les âmes, déroutées par l'insuccès politique, se sont assombries. Sous Louis-Philippe, tandis que le gouvernement favorise le développement de l'instruction primaire, l'intelligence bourgeoise, infectée par l'utilitarisme, décline à vue d'œil. La bourgeoisie renonce à ces *bonnes études* qui, aux siècles précédents, avaient fait sa gloire, leur préférant une éducation toute mathématique et industrielle. A quoi bon les Grecs et les Latins ? A quoi bon la philosophie et les hautes sciences, et les langues, et le droit, et l'antiquité ? Faites-nous des ingénieurs, des contre-mâtres, des commis !... Les découvertes de l'industrie moderne achèvent d'aveugler cette caste boutiquière : ce qui devait élever les esprits ne fut qu'une victoire de plus pour l'obscurantisme. De ce moment, la science de la richesse, l'accord des intérêts, n'apparaissent que par leur côté anti-esthétique. L'*Économie politique*, a dit M. Thiers, *est de la littérature ennuyeuse* ; elle est tombée en réclame. La propriété intellectuelle, la littérature vénale, est une de ses inspirations.

Un fait qui montre comment la nouvelle bourgeoisie entend le commerce des idées et la pratique des arts libéraux, est la manière dont elle exploite le journalisme. Vous reprochez à ce directeur de journal ses complaisances envers le pouvoir, ses réticences, ses lâchetés. Il vous répond, le plus sérieusement du monde : Mais, si je fais ce que vous dites, je recevrai un avertissement. — Faites-vous avertir. — Je serai suspendu. — Faites-vous suspendre. — Je serai supprimé. — Faites-vous supprimer. — Et mon capital, il faut donc que je le perde ? — Perdez votre capital, mais ne transigez pas avec votre conscience. Sur ce l'honorable publiciste, scandalisé, vous tourne le dos. Évidemment cet homme, que le vulgaire accuse de s'être vendu au Pouvoir, est libre de tout engagement avec le Pouvoir. A quoi bon l'acheter ? Il est possédé par son capital, et cette possession est la plus forte des chaînes, et pour le Pouvoir une garantie plus sûre que toutes les trahisons.

Ainsi nous avons échoué dans notre tentative de révolution économique : de ce double échec il nous est resté, avec un sentiment profond d'impuissance, une altération non moins profonde de notre sens moral. Nous ne sommes ni des dompteurs de rois ni de véritables entrepreneurs, et nous avons perdu, avec l'intelli-

gence de notre fonction humanitaire, jusqu'à l'instinct de notre indigénat. Nos âmes détraquées, ne recevant plus les inspirations du sol, ont cessé d'être gauloises, et nous ne sommes pas même de notre pays. Il existe parmi nous des constitutionnels, des républicains, des catholiques et des voltairiens, des conservateurs et des radicaux : tout cela est pour l'enseigne. De pensée politique et sociale, il n'y en a réellement pas, et notre nationalité, toute dans l'officiel, étouffée par l'affluence étrangère et par des mœurs factices, est devenue un mythe. Quelle partie faisons-nous dans le concert européen? Impossible de le dire. Aussi le monde va sans nous, en garde seulement contre nos cinq cent mille baïonnettes. Il y a soixante-quatorze ans que le tiers-état, qui demandait modestement, par la bouche de Sieyès, à devenir quelque chose, est devenu tout : et depuis qu'il est tout, il ne sait que vouloir, il semble avoir donné sa démission!...

Parlerai-je de philosophie? Un simple rapprochement suffit.

Au seizième siècle, l'Allemagne s'était dit : « La prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse, c'est la Papauté; Rome, la nouvelle Babylone, infidèle à Christ, a détruit le règne de Christ. Mais moi je suis chrétienne, et je sauverai la religion... » Et l'Allemagne, se séparant de l'Église, opéra la Réforme. La piété refleurit sur la terre; l'influence protestante s'étendit jusqu'au sein de l'Église, forcée, en condamnant l'hérésie, d'obéir au mouvement. De cette Réformation, inconséquente mais généreuse, sortit, trois cents ans plus tard, par le travail de la pensée libre, une philosophie splendide, la philosophie germanique, qui aujourd'hui soutient, nourrit, élève toutes les âmes en Allemagne; qui, en les affranchissant du dogme, les soumet aux conditions juridiques de la liberté. J'avoue que l'œuvre de Luther était moins difficile que celle de Mirabeau. Mais enfin Luther a été entendu de sa nation, il a été suivi; la race germanique, de même que la race anglo-saxonne, a fait ce qu'elle voulait et comme elle le voulait; tandis que nous avons délaissé, honni Mirabeau, et que nous en sommes à nous demander encore ce que voulait le sublime tribun et ce que voulaient nos pères. A l'heure où j'écris, l'Allemagne travaille à sa constitution fédérative et républicaine, et continue, par des voies à elle, l'œuvre suspendue de 1789. Ainsi marche le peuple allemand, d'un pas lent, mais assuré. Sa pensée, souvent nuageuse, est le sel de la terre; et tant qu'on philosophera